



JOURNEE INFORMATION
TECHNIQUES DE TRAITEMENTS THERMIQUES DES PRODUITS
A BASE D'OLIVE

Avignon le 18 Février 2022

Objectif : Expliquer les principes de l'appertisation et sa mise en application

Programme :

Théorique

Appertisation des produits à base d'olive :

Comprendre le procédé d'appertisation (pasteurisation et stérilisation)
Equipements d'appertisation (investissement matériel : pasteurisateur autoclaves)
Base de microbiologie et des conditions de conservation
Notion de valeurs pasteurisatrices et stérilisatrice
Comment établir des barèmes et les valider
Identifier les causes et les remèdes des principaux incidents de fabrication

Présentation des procédés de transformation adaptés à l'olive :

Préparation des matières premières
Broyage-raffinage
Traitements thermiques

Conditionnements :

Critères de choix techniques d'un emballage de produit alimentaire
Limites d'utilisation
Contrôles spécifiques en fonction des emballages

Analyse :

Analyses de produits finis (olives tapenades pasteurisées) ph, sel, stabilité biologique

Pratique en halle technologique

Illustration de la première partie sur du matériel pilote en halle technologique

Intervenants : Mr Fabien AUPY CTCPA Daniel HUSSON CTO

Lieu : AVIGNON Nombre de participants : **limité à 10 personnes par journée** - Durée : 1 journée

Coût : gratuit pour les participants (financement dans le cadre du programme OLEA2020)

Travaux financés par l'Union Européenne, FranceAgriMer, et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive,

Dans le cadre Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table, Et, du règlement d'exécution (UE) n°1963/2017 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement d'exécution (UE) n°615/2014 et portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement Européen et du Conseil, et du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

